

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 8.094 du 16/06/2020 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 5.344 du 2 juin 2015 portant statuts de la Famille Souveraine, modifiée

(Journal de Monaco du 19 juin 2020).

Vu Notre Ordonnance n° 5.344 du 2 juin 2015 portant statuts de la Famille Souveraine, modifiée ;

Article 1er .- *(Voir 'article 33 de l'ordonnance n° 5.344 du 2 juin 2015).*

Article 2 .- L'article 41 bis de l'Ordonnance Souveraine n° 5.344 du 2 juin 2015 , modifiée, susvisée, est abrogé.

Article 3 .- Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.